

2023-5630
2024-01-09

ACIDE ACÉTIQUE

HERBICIDE LIQUIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE : ACIDE ACÉTIQUE 99,85%

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER CORROSIF

N° D'HOMOLOGATION : 30529

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net

1000 L Bacs d'Entreposage et/ou Citernes Vrac (40 000 L)

Numéro de téléphone canadien : (905) 827-4133

UBA INC.

2192 Wycroft Road

Oakville, Ontario, Canada, L6L 6R1

Téléphone: 905-823-6460

2023-5630
2024-01-09

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Très **CORROSIF** pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. **NE PAS** inhaler/respirer les vapeurs, émanations ou fumées. Manipulation du produit doit se faire dans un endroit bien aéré.

Utiliser un masque complet avec des lunettes de protection étanches. Porter des gants à manchette en caoutchouc butyle, une combinaison imperméable en caoutchouc et des bottes en caoutchouc lors de la manipulation. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH dans des conditions d'urgence.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI : Pour être utilisé seulement dans la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination. Éviter le gel. Ranger uniquement dans le contenant étanche original et garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des matières comburantes, la chaleur ou des flammes.

2023-5630
2024-01-09

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.